



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2025-114  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2025

L'an Deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 29

Étaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Mesdames Antonella CELLOT DESNEUX et Carine DE ROSSI et Monsieur Daniel GARNONE étaient excusés et avaient donné procuration.

**TARIFS COMMUNAUX 2026 : MODIFICATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 2025-267 du 10 décembre 2025, fixant les tarifs des services publics applicables aux usagers ou aux bénéficiaires des prestations municipales pour l'année 2026 ;

**CONSIDERANT** que des modifications de tarifs doivent être portées à la délibération-cadre de l'année 2026, pour tenir compte de l'évolution des tarifs et des nouveaux besoins de la commune.

Monsieur le rapporteur expose ce qui suit :

- Dans le cadre des activités culturelles, la commune souhaite instaurer un tarif complémentaire intégrant la formation musicale ainsi que la pratique de la musique d'ensemble.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

**A L'unanimité**

**APPROUVE** la modification de la délibération-cadre n°2025-267 du 10 décembre 2025, fixant les tarifs communaux pour 2026, telle que dans l'annexe joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
René-Francis CARPENTIER



Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 013-211300215-20260605-DEL2026114-AR